

**Décision du 17 mai 2023 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *IOMV2313699S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le décret du 17 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 15 mars 2023 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Félicien Peano, chef du service de la communication, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions relevant du champ du service de la communication, tels que définis par la décision du 15 mars 2023 susvisée ;
- les autorisations de dépenses, dans la limite de 30 000€ relevant du champ du service de la communication, tel que défini par la décision du 15 mars 2023 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 17 mai 2023.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
Didier Leschi*

